



INFOLETTRE SPÉCIAL

Le 8 mai 2020

Réintégration graduelle des proches aidants en CHSLD

Au CISSS de Chaudière-Appalaches, nous reconnaissons l'importance du rôle des proches aidants en CHSLD. Ces dernières années, nous avons travaillé à vous faire une plus grande place dans l'équipe, que ce soit dans l'implication de certains soins, dans les prises de décisions qui concernent votre proche ou dans toutes formes d'accompagnement auprès de lui. Bien que nous soyons toujours investis à protéger le plus possible les résidents de la COVID-19, nous croyons qu'il est nécessaire et possible de vous redonner, **graduellement**, cette place de choix, sous réserve du respect des conditions spécifiques émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Or, à compter du 11 mai prochain, nous mettrons en place tout ce qui est nécessaire pour que les personnes aidantes significatives puissent, à nouveau, venir s'occuper de leur proche.

Est-ce que toute la famille pourra venir visiter son proche?

Au départ, il faut savoir que la notion de **soutien significatif** fait référence aux personnes proches aidantes qui apportaient déjà, auparavant, sur une base régulière, une aide et un soutien notamment moral, de réconfort **à tous les jours ou plusieurs fois par semaine**.

Des consignes à respecter

Voici les principales informations et consignes que vous devez connaître avant de manifester votre intérêt à reprendre le soutien régulier que vous offriez avant la pandémie :

- Les consignes en vigueur prévoient la possibilité pour tous les résidents en CHSLD de recevoir le soutien d'une personne proche aidante significative;
- Un seul proche aidant, à la fois, peut venir soutenir son proche. Si plusieurs proches se manifestent dans votre famille, vous devrez tous répondre aux mêmes critères d'admissibilité et vous ne pourrez toutefois pas vous présenter aux mêmes moments;
- Vous êtes connus du personnel ou du gestionnaire du CHSLD pour votre implication significative auprès de votre proche;
- Vous acceptez de signer un formulaire de consentement et d'engagement qui stipule que :
 - ✓ Vous prenez une décision éclairée et volontaire en pleine connaissance des risques qui y sont associés;
 - ✓ Vous vous engagez à adopter les comportements requis pour assurer votre sécurité et protection, celles de votre proche, celles des autres résidents ainsi que celles des membres du personnel.
- Vous acceptez de procéder à l'autosurveillance des symptômes à chaque visite;

- Vous suivez les formations sur les mesures de protection (port de l'équipement nécessaire) et de prévention (hygiène des mains, etc.);
- Vous n'apportez aucun vêtement ou objet de la maison (sac à main, sac à lunch, documents, etc.);
- Vous respectez les consignes de déplacement à l'intérieur du CHSLD. Toutes formes de soutien et d'aide doivent se faire seulement à la chambre de votre proche;
- Vous acceptez de limiter, au maximum, vos déplacements à l'extérieur de votre domicile outre vos déplacements au CHSLD.

Pour nous assurer d'offrir des soins, des services, de même qu'un milieu sécuritaire à nos usagers, à leurs proches aidants et à l'ensemble du personnel, la visite des proches aidants pourra être maintenue sous autorisation de la santé publique advenant un cas suspecté, confirmé ou d'une éclosion dans le CHSLD.

L'établissement est responsable de vous accompagner dans votre intégration comme proche aidant. Toutefois, une personne qui ne respecterait pas les consignes pourrait se voir retirer l'accès au CHSLD.

Une bonne coordination pour une démarche réussie

Bref, la mise en place de toute cette démarche exige une bonne coordination. Notre intention est de bien vous informer afin que vous puissiez prendre une décision éclairée avant de téléphoner à votre CHSLD pour manifester votre possible implication. Une analyse de votre demande sera alors faite et un premier contact téléphonique permettra de vous informer de la suite du processus.

Nous savons que vous souhaitez rapidement revoir votre proche et le soutenir au quotidien. Votre présence sera assurément réconfortante. Toutefois, des étapes incontournables seront nécessaires afin que tous les proches aidants admissibles soient en mesure d'intégrer graduellement les milieux de vie de façon sécuritaire et dans le respect des consignes ministérielles.

La socialisation à distance : toujours, présente pour vous

Nous profitons de l'occasion pour mentionner que la socialisation à distance est toujours en vigueur. Les visites des familles autres que les proches aidants significatifs ne sont toujours pas permises à l'intérieur comme à l'extérieur, à l'exception bien sûr des **visites à la fenêtre** planifiées et coordonnées par le service d'animation-loisirs de chaque CHSLD. Il vous est toujours possible de maintenir les liens avec votre proche soit par téléphone ou par l'application ZOOM.

Merci de prendre le temps d'en discuter entre les membres de votre famille.

Merci de nous aider à faire de cette mesure d'assouplissement un gros plus pour les résidents!

Foire aux questions :

[foire aux questions](#)

Boîte courriel unique

familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca